



Commune de Saint-Etienne-sur-Chalaronne

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 5 SEPTEMBRE 2023

Nombre de Conseillers

En exercice : 19

Présents : 14

Absents : 5

Pouvoirs : 2

Votants : 16

L'an deux mille vingt-trois, le 5 septembre à 20 heures 30, le conseil municipal légalement convoqué le 29 août 2023, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mr Gaëtan Fauvain, Maire.

Présents : Gaëtan Fauvain, Anthony Laidet, Dany Alves, Nathalie Beudet, Sylvain Damezin, Anaïs Batteur, Fabien Cognò, Caroline Fructuoso, Julien Frety, Lauriane Sorgue, Benoît Juliat, Rosie Gimaret, Gérard Dumire, Sandra David-Boudet

Absents excusés : Céline Rivet, Pierre-Arnaud Noiret, Christelle Paget, Natacha Akyurek, Cédric Brevet

Pouvoirs : De Pierre-Arnaud Noiret à Benoît Juliat et de Cédric Brevet à Gérard Dumire

Secrétaire de séance : Lauriane Sorgue

● APPROBATION DE LA SEANCE PRECEDENTE DU 24 JUILLET 2023

Le procès-verbal du 24 juillet 2023 est approuvé à l'unanimité

● ORDRE DU JOUR DU 5 septembre 2023

- Vente terrain et travaux bar
- Décision modificative N°3 et nouvelle opération : création d'un mode doux route de Valeins
- Choix devis logements communaux – volets et système chauffage
- Choix devis – rafraîchissement passerelle (**retirée**)
- Eclairage sportif
- Frais de scolarité pour un élève en classe ULIS école Chatillon sur Chalaronne
- Tour de table des adjoints
- Informations de Monsieur le maire

● DELIBERATIONS ADOPTEES

45 - 2023 Vente d'une parcelle et travaux bar

Monsieur Anthony Laidet, adjoint au maire, rappelle au conseil municipal, l'opération 303 relative à L'acquisition du bar « Rue des Etangs ». Il explique que pour pouvoir louer le local acquis dernièrement, il convient de faire des travaux préparatoires (maçonnerie, plomberie, électricité, sols et murs) au futur aménagement, pour un montant prévisionnel d'environ 100 000 €.

Il demande à l'assemblée son accord pour demander des devis pour ce projet, et il propose la vente du terrain, classé en zones UA et UB, sis « Rue des Etangs » Parcelle C59, pour un montant de 100 000 € suite à l'estimation des domaines du 31/01/2023 pour 90 000 € (+ / - 10%).

Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés, avec 11 voix « pour » ; 2 abstentions et 3 voix « contre » :

- **Donne** son accord pour l'aménagement du bar.
- **Autorise** le maire, ou son représentant à demander des devis.
- **Donne** tous pouvoirs à Monsieur le maire, ou son représentant, pour assurer l'exécution de la présente délibération et l'autorise à signer tous les documents s'y rapportant.

★ ★ ★ ★ ★

46 - 2023 DM N°3 – Nouvelle opération 318 : création d'un mode doux « Route de Valeins »

Monsieur Anthony Laidet, adjoint au maire, rappelle au conseil municipal, les travaux visant à aménager un mode doux sur la route de Valeins. Il précise que ces travaux consistent à créer des trottoirs sécurisés pour piétons et cyclistes longeant la route, avec l'enfouissement des réseaux secs.

Objectifs et Modalités :

- Proposer une mobilité alternative à la voiture individuelle
- Sécuriser et faciliter l'accès au centre du village
- Sécuriser le virage dangereux où il y a de nombreux accidents
- Réduire la vitesse dans ce secteur

Pour information, le coût estimé de l'opération devrait s'élever à 440 000 € HT soit 528 000 € TTC, comprenant la maîtrise d'œuvre ; les plans topographiques et les travaux.

Ces travaux sont susceptibles de bénéficier d'une subvention auprès du Département de l'Ain et de l'Etat au titre de la DETR.

Afin d'ouvrir le dossier, un devis pour un relevé topographique a été demandé au cabinet « Polaris – géomètres/experts ». Le montant s'élève à 2 550 € HT soit 3 060 € TTC.

Il convient de créer une opération 318 « Création d'un mode doux Route de Valeins » et d'inscrire la somme de 3 100 €, au compte d'investissement « 231 ».

Sur cet exposé, Monsieur le maire soumet à l'approbation du conseil municipal un ajustement du budget primitif 2021 comme présenté suivant le tableau ci-après :

Décision modificative n° 3

Section / article / opération	Désignation	Dépenses	Recettes
Section d'investissement			
Compte 2156 - Op 305	Poteaux incendie	- 3 100.00	0.00
Compte 231 - Op 318	Création d'un mode doux « Route de Valeins »	3 100.00	0.00
TOTAL		0.00	0.00

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants :

- **APPROUVE** la demande de subvention auprès du Département de l'Ain et de l'Etat au titre de la DETR.
- **APPROUVE** le devis du cabinet « Polaris – géomètres/experts », pour un montant de 2 550 € HT soit 3 060 € TTC.
- **DECIDE** de créer une nouvelle opération 318 « Création d'un mode doux - Route de Valeins », et de réajuster le budget primitif 2023 comme présenté ci-dessus.

★ ★ ★ ★ ★

47 - 2023 Choix devis des volets – logements communaux

Monsieur Dany Alves, adjoint au maire, rappelle la délibération 25-2023 relative à la réhabilitation des logements communaux, notamment le remplacement des volets vétustes du parc locatif, pour un budget prévisionnel de 16 666.67 € HT soit 20 000.00 € TTC.

Des devis ont été demandés à plusieurs entreprises (Vervier, JH Agencement, FSR et FL2T), ceux-ci ont été étudiés en commission travaux le 28 août, ainsi :

- Des volets bois seront mis en place sur les logements de l'ancien Presbytère et sur la future garderie (côté rue), par l'entreprise « JH Agencement », pour un montant de 18 125.92 € HT soit 19 938.51 € TTC.

Il précise que cette opération est inscrite à l'opération « 314 » du budget 2023.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, suit l'avis de la commission travaux et retient le devis de l'entreprise « JH Agencement », pour un montant de 18 125.92 € HT soit 19 938.51 € TTC.

Il donne à Monsieur le maire, tous les pouvoirs pour assurer l'exécution de la présente délibération et l'autorise à signer tous les documents s'y rapportant.

★ ★ ★ ★ ★

48 - 2023 Choix devis chauffage – logements communaux

Monsieur Dany Alves, adjoint au maire, rappelle la délibération 25-2023 relative à la réhabilitation des logements communaux, notamment le souhait de supprimer les chaudières collectives au gaz et au fioul pour 12 logements, et de passer le système en mode de chauffage électrique individuel.

Ainsi les locataires s'acquitteraient directement de leurs charges.

L'estimation du projet s'élève à 16 666.67 € HT soit 20 000.00 € TTC.

Il explique que seuls les logements de l'Immeuble Collectif du Vieux Moulin, seront concernés sur l'exercice 2023, pour le même montant prévisionnel.

Il rappelle que ces travaux visent à améliorer la performance énergétique des bâtiments, et que cet investissement est susceptible de bénéficier de subventions auprès de l'Etat au titre de la DETR/DSIL.

Des devis ont été demandés à plusieurs entreprises (SP ENERGIE, A2S, RAFFIN, Stéphane CHABOT, Sanithermic et Concept chauffage), ceux-ci ont été étudiés en commission travaux le 28 août, ainsi :

Ont été retenus :

- Concernant la dépose des chaudières « gaz » et l'installation des chauffe eau, l'entreprise « Sanithermic », pour un montant de 6 771.00 € HT soit 7 448.10 € TTC.
- Concernant les travaux de raccordement électrique, l'entreprise « SP Energies 01 », pour un montant de 17 960 € HT soit 19 745 € TTC.

Il précise que cette opération est inscrite à l'opération 314 du budget 2023.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, suit l'avis de la commission travaux et retient :

- Le devis de l'entreprise « Sanithermic », pour un montant de 6 771.00 € HT soit 7 448.10 € TTC.
- Le devis de l'entreprise « SP Energies 01 », pour un montant de 17 960 € HT soit 19 745 € TTC.

Il donne à Monsieur le maire, tous les pouvoirs pour assurer l'exécution de la présente délibération et l'autorise à signer tous les documents s'y rapportant.

★ ★ ★ ★ ★

49 - 2023 Rénovation de l'éclairage du stade de foot avec des projecteurs LED – Demande de subventions

Monsieur Anthony Laidet, adjoint au maire, rappelle à l'assemblée que les 12 éclairages halogènes existants au stade de foot (terrain d'honneur) sont défectueux.

Le projet consiste à installer 8 projecteurs LED sur le terrain d'honneur et à installer les 4 meilleurs projecteurs existants pour éclairer le terrain d'entraînement.

Des devis ont été demandés à plusieurs entreprises (SMEE, SERPOLLET et SOBECA), ceux-ci ont été étudiés en commission travaux le 28 août.

Ainsi, a été retenue l'entreprise « SERPOLLET », pour un montant de 28 970.40 € HT, soit 34 764.48 TTC.

La Fédération Française de Football (FFF), souhaite accompagner, par l'intermédiaire de Fonds d'Aide au Football Amateur (FAFA), la mise en place des projets d'équipements visant à améliorer l'accueil, la sécurité et les conditions de pratique de ses licenciés, et de leur proposer de nouveaux espaces répondant à leurs attentes.

Les dispositifs du FAFA sont ouverts à la fois aux instances fédérales, clubs affiliés à la FFF ainsi qu'aux collectivités locales pour le dispositif « Equipements ». Dans ce cadre, la FFF soutient notamment les projets de création/rénovation des systèmes d'éclairage avec des projecteurs LED, sous réserve du respect de caractéristiques techniques spécifiques.

L'objectif est de permettre la réalisation des travaux de rénovation énergétique destinés à diminuer les consommations d'environ 50 % et à mieux éclairer.

Il convient de solliciter une demande de subvention, auprès de la Fédération Française de Football, et aussi auprès de L'Etat, au titre de la DSIL et de la Région Auvergne Rhône Alpes, au titre de la transition écologique.

Sur cet exposé, le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **Approuve** la rénovation du système d'éclairage du stade avec des projecteurs LED.
- **Approuve** Le devis estimatif élaboré par l'entreprise SERPOLLET, pour un montant de 28 970.40 € HT, soit 34 764.48 TTC.
- **Sollicite** une subvention auprès de :
 - La Fédération Française de Football,
 - L'Etat, au titre de la DSIL,
 - La Région Auvergne Rhône Alpes, au titre de la transition écologique.
- **Donne** tous pouvoirs à Monsieur le maire, ou son représentant, pour assurer l'exécution de la présente délibération et l'autorise à signer tous les documents s'y rapportant.

★ ★ ★ ★ ★

50 - 2023 Participation aux frais de scolarité pour un élève en classe ULIS à Chatillon sur Chalaronne

Monsieur le Maire, rappelle à l'assemblée que chaque année, un certain nombre d'enfants domiciliés à Saint-Etienne-sur-Chalaronne sont scolarisés en classe ULIS dans les écoles maternelles et élémentaires publiques des communes aux alentours.

Ces scolarisations entraînent une participation financière de la commune aux frais de fonctionnement de l'établissement.

Il informe que la commune de Châtillon-sur-Chalaronne, a fait parvenir un courrier indiquant qu'un titre de recette correspondant aux frais de scolarité pour l'année scolaire 2022-2023 d'un montant de **656.28 €** nous parviendra dans les prochains jours.

En effet, l'élève DESPLANCHES Laura domiciliée à Saint-Etienne-sur-Chalaronne est scolarisée en classe ULIS CE2 à l'école primaire Commerson de Châtillon-sur-Chalaronne.

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **APPROUVE** les frais de scolarité pour l'année scolaire 2022-2023 d'un montant de 656.28 €, pour cet élève.
- **AUTORISE** le maire à signer tous les documents permettant la mise en œuvre de cette décision.

★ ★ ★ ★ ★

Tour de table des adjoints :

Sylvain Damezin

- Bilan du conseil d'école du 20 juin 2023, de l'année scolaire écoulée.

182 élèves devraient prendre le chemin de l'école à la rentrée de septembre, répartis comme suit :

- 22 élèves en petite section ; 14 en moyenne section ; 29 en grande section ; 25 en CP ; 16 en CE1 ; 29 en CE2 ; 27 en CM1 et 20 en CM2

Anthony Laidet

- Construction de l'antenne de la déchetterie : travaux en cours.

- Suite à la rencontre avec les Bâtiments de France, le projet photovoltaïque situé à moins de 500 mètres du Château de Beaumont, rentre dans le périmètre classé.

- La Chapelle Saint Blaise, n'étant pas classée, l'avis du Domaine n'est pas nécessaire. Pour sa restauration la commune va faire appel au CAUE (Conseil d'Architecture, d'urbanisme et de l'environnement).

- Point d'avancement de la fibre optique :

Il y a encore 800m de tranchées nécessaires au déploiement sur la rue de la laiterie et le chemin d'Ormandires Brocandieres.

Cela s'ajoute au 2 355m déjà réalisées soit 75 % d'avancement.

Tous les poteaux nécessaires au déploiement (102 unités) ne sont pas implantés au vu de certains blocages encore présents : il en reste 10 à planter.

Fibre à déployer (Avancement 67%) :

- 12 459 ml / 20 092 ml (Secteur 1) ;
- 11 550 ml / 15 777 ml (Secteur 2).

Boîtier à poser (Avancement 52%) :

- 74/120 (Secteur 1) ;
- 50/ 117 (Secteur 2).

- Point sur l'avancement de l'aménagement de l'étage de la mairie :

Travaux de plâtrerie et doublage.

L'isolation phonique du plafond du restaurant scolaire, a permis de réduire considérablement les nuisances sonores pendant le temps méridien.

- Les travaux du futur local technique devraient se terminer au 1^{er} octobre.

Nathalie Beaudet

- Une réunion d'information avec AXA France relative avec l'offre mutuelle pour la commune de Saint Etienne sur Chalaronne, aura lieu jeudi 19 octobre à 17h à la mairie.

- Suite au passage du Comité de Fleurissement le 23 août, la commune va monter un dossier avec la Région afin d'intégrer le label (Villes et villages fleuris).

- A l'occasion des journées Européennes du Patrimoine, les 16 et 17, une visite de l'Eglise est prévue de 10h à 12h et de 14h à 18h pour la Chapelle Saint Blaise.

- La commission « Agriculture », propose une rencontre avec les exploitants agricoles, le 19 septembre à 20h en mairie.

Sylvain Damezin

- La rentrée scolaire s'est bien déroulée, les enfants et les enseignants ont repris l'école dans de bonnes conditions.

Les employés communaux ont procédé à divers travaux pendant la période estivale.

Informations de Monsieur le maire :

- Remerciement de Madame Acasi, pour la réfection du chemin « au Maroc ».

- Remerciement de l'ADAPA et de la Croix Rouge, pour la subvention attribuée par le CCAS.

- L'association « Mieux Vivre Ensemble » remercie la municipalité, pour le geste de la commune, à l'occasion du repas froid avec les adhérents, le 27 juillet.
- Monsieur le maire informe que la mairie a reçu ces dernières semaines plusieurs courriers anonymes, concernant la taille de la glycine. « Rue des Etangs ». Il explique qu'il aurait aimé échanger de vive voix, avec cette personne, pour pouvoir lui dire que le propriétaire avait été prévenu. Il rappelle que la porte de la mairie est ouverte à tous les citoyens et qu'il représente tous les habitants de la commune, sans exception et sans distinction.
- Aussi, l'ensemble de l'équipe municipale fait en sorte que chaque demande soit prise en compte et traitée dans la mesure du possible, et surtout dans le respect de chacun.
- L'association « Ain coup de patte » située à Chaneins, a pour mission principale de venir en aide à tout animal en détresse. Après un sauvetage de chats sur la commune, elle demande aujourd'hui, si ces derniers, soignés et stérilisés, pouvaient être relâchés dans leur environnement.
- Suite à une doléance pour nuisances, sonore et matérielle, la mairie va émettre une demande au Département, pour refaire les plateaux routiers à « Ville sollier ».
- Monsieur le maire informe que la Poste a été mandatée « semaine 29 » (service payant), pour distribuer la lettre d'information. Malheureusement les bulletins ont été perdus. Un recours a été fait afin que la mairie soit dédommagée. Une nouvelle édition est en cours, et arrivera très prochainement dans vos boîtes aux lettres.
- Le site internet actuel n'étant plus adapté aux besoins de la commune, la municipalité a fait appel il y a plusieurs mois à un autre prestataire, soit D'CLIC INFORMATIQUE. Après une résiliation avec RESEAU DES COMMUNES, effective au 4 juillet 2023, la commune est toujours en attente de leur part, du nom de domaine. En l'absence de celui-ci, le nouveau site ne peut être mis en ligne.
- Suite aux nombreuses plaintes déposées en mairie, un arrêté municipal permanent règlementant le nourrissage des animaux, a été pris le 31 août 2023. Il est consultable en mairie et sera prochainement publié sur les divers réseaux.

Informations des conseillers municipaux :

Fabien Cogno :

- Certains hameaux étant dépourvus d'un poste incendie, le projet est d'installer une poche d'eau d'un volume supérieur ou égal à 120m3, afin d'aider les pompiers en cas de sinistre.
- Pour le secteur Montpopier, la parcelle « 1159 » appartient à la commune, ce qui simplifiera l'installation.
- Pour les secteurs « Barbarel - La Graille et autres à définir », Il faudra repérer les zones idéales, et étudier les recours pour l'acquisition des terrains.

Sandra David Boudet :

- Suite aux nombreuses disparitions de chats, elle demande si ceux trouvés décédés le long des routes, pouvaient être passés au lecteur de puce, la mairie étant équipée.


Lauriane Sorgue :

- En collaboration avec Nicole Martinez, des ateliers de sophrologie parent/enfant sont proposés mensuellement. Le tarif est libre, les participants donne une participation, s'ils le souhaitent. Elle demande l'autorisation à la mairie d'utiliser la salle de réunion, à titre gratuit, pour ces ateliers. L'assemblée est favorable à cette demande.

Prochain conseil municipal, le 3 octobre 2023

La séance est levée à 23h.

Signature du maire et du secrétaire de séance :

Maire	Signature	Secrétaire de séance	Signature
Gaëtan FAUVAIN		Lauriane Sorgue	